

L'uniformisation de la procédure électorale figure dans l'article 138 du traité de Rome de 1957 mais n'a jamais été acceptée par le Conseil européen (un vote à la majorité du Parlement et un vote unanime du Conseil sont indispensables pour l'adoption d'un mode de scrutin uniforme). Un seul élément est commun aux élections européennes : depuis 1999, elles se déroulent selon le système de la proportionnelle de liste.

Toutefois, jour du vote, nombre de circonscriptions, seuil d'accès à la représentation des listes, système de répartition des voix et d'attribution des sièges diffèrent d'un Etat membre à l'autre.

Le tableau et les notes ci-dessous récapitulent les principales règles électorales en vigueur parmi les Vingt-sept pour les élections du 4 au 7 juin prochain.

Tableau récapitulatif des règles électorales de chaque État membre

Etat membre	Dépôt des listes	Date limite d'inscription sur les listes électorales	Date de début de la campagne	Nombre de circonscriptions	Mode de scrutin	Mode d'attribution des sièges	Age minimum d'éligibilité	Date des élections
Allemagne	66 jours avant le scrutin	17 mai	Aucune date officielle	1	Représentation proportionnelle (listes bloquées)	Méthode de Sainte Lagüe/Schepers (5 % minimum des suffrages exprimés)	18 ans	7 juin
Autriche	37 jours avant le scrutin	31 mars	Aucune date officielle	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hondt (4% minimum des suffrages exprimés)	18 ans	7 juin

Belgique	Avant le 11 avril	1 avril	3 mois avant le scrutin	4 circ. et 3 collèges électoraux (néerlandophone, francophone et germanophone)	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hondt	21 ans	7 juin
Bulgarie	35 jours avant	35 jours avant le scrutin	7 mai	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hare Niemeyer	21 ans	7 juin
Chypre	30 jours avant le scrutin	2 avril	7 mai	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hare Niemeyer	25 ans	6 juin
Danemark	7 mai	4 mai	Aucune date officielle	1 (le territoire national à l'exception des îles Féroé et du Groenland)	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hondt	18 ans	7 juin
Espagne	Entre 15 et 20 jours après la convocation du scrutin	27 avril	25 mai	1	Représentation proportionnelle (listes bloquées)	Méthode d'Hondt	18 ans	7 juin
Estonie	45 jours avant le scrutin	8 mai	45 jours avant le scrutin	1	Représentation proportionnelle (listes bloquées)	Méthode d'Hondt	21 ans	7 juin
Finlande	5 mai	19 mars	Aucune date officielle	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hondt	18 ans	7 juin

France	Du 11 au 22 mai	31 décembre 2008	25 mai	8	Représentation proportionnelle (listes bloquées)	Méthode d'Hondt (5% minimum des suffrages exprimés dans la circonscription)	23 ans	6 et 7 juin
Grèce	13 jours avant le scrutin	28 février	7 mai	1	Représentation proportionnelle (listes bloquées)	Méthode de Droop (3% minimum des suffrages exprimés)	25 ans	7 juin
Hongrie	30 jours avant le scrutin	30 avril	Le jour de la convocation du scrutin	1	Représentation proportionnelle (listes bloquées)	Méthode d'Hondt (5% minimum des suffrages exprimés dans la circonscription)	18 ans	7 juin
Irlande	Du 4 au 10 mai	18 mai	Aucune date officielle	4	Représentation proportionnelle (vote unique transférable)	L'électeur classe par ordre de préférence les candidats de la liste. Un candidat est élu dès qu'il atteint le quota, les votes supplémentaires qu'il a recueillis sont redistribués à la proportionnelle parmi les candidats restants	21 ans	5 juin
Italie	39 jours avant le scrutin	9 mars	6 mai	5	Représentation proportionnelle (vote préférentiel et possibilité de report de voix d'une circonscription à l'autre)	Méthode des quotients entiers et des plus forts restes, additionnés au niveau national	25 ans	6 et 7 juin

Lettonie	Entre 80 et 65 jours avant le scrutin	7 mai	Aucune date officielle	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode de Sainte Lagüe (5% minimum des suffrages exprimés)	21 ans	6 juin
Lituanie	Entre 65 et 34 jours avant le scrutin	34 jours avant le scrutin	7 mai	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hagenbach-Bischoff (5% minimum des suffrages exprimés)	21 ans	7 juin
Luxembourg	60 jours avant le scrutin	13 mars	4 mai	1	Représentation proportionnelle (listes ouvertes, possibilité de panachage)	Méthode d'Hagenbach-Bischoff	18 ans	7 juin
Malte	35 jours avant le scrutin	31 mars	Aucune date officielle	1	Représentation proportionnelle (vote unique transférable)	L'électeur classe par ordre de préférence les candidats de la liste. Un candidat est élu dès qu'il atteint le quota, les votes supplémentaires qu'il a recueillis sont redistribués à la proportionnelle parmi les candidats restants	18 ans	6 juin

Pays-Bas	2 avril	22 avril	Aucune date officielle	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hondt	18 ans	4 juin
Pologne	40 jours avant le scrutin	40 jours avant le scrutin	Le jour de la convocation du scrutin	13	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Les mandats sont attribués par circonscription au niveau national selon la méthode d'Hondt (5% minimum des suffrages exprimés), puis les sièges sont attribués aux listes selon la méthode d'Hare Niemeyer	21 ans	7 juin
Portugal	41 jours avant le scrutin	8 avril	14 jours avant le scrutin	1	Représentation proportionnelle (listes bloquées)	Méthode d'Hondt	18 ans	7 juin
Rép tchèque	60 jours avant le scrutin	26 avril	16 jours avant le scrutin	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hondt (5% minimum des suffrages exprimés)	21 ans	5 (après midi) et 6 (matin) juin
Roumanie	60 jours avant le scrutin	60 jours avant le scrutin	7 mai	1	Représentation proportionnelle (listes bloquées)	Méthode d'Hondt	23 ans	7 juin
Royaume-Uni		19 avril	Aucune date officielle	12	Représentation proportionnelle (listes bloquées)	Méthode d'Hondt	21 ans	4 juin

Irlande du Nord					Représentation proportionnelle (vote unique transférable)	L'électeur classe par ordre de préférence les candidats de la liste. Un candidat est élu dès qu'il atteint le quota, les votes supplémentaires qu'il a recueillis sont redistribués à la proportionnelle parmi les candidats restants		
Slovaquie	65 jours avant le scrutin	27 avril	21 jours avant le scrutin	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel pour 2 candidats)	Méthode d'Hagenbach-Bischoff (5% minimum des suffrages)	21 ans	6 juin
Slovénie	30 jours avant le scrutin	24 mars	7 mai	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode d'Hondt	18 ans	7 juin
Suède	13 mars	8 mai	Aucune date officielle	1	Représentation proportionnelle (vote préférentiel)	Méthode de Sainte Lagüe modifiée (4% minimum des suffrages exprimés)	18 ans	7 juin

Source : D'après C. Deloy, D. Reynié, Les élections européennes de juin 2004, PUF, 2004. et le site du Parlement européen
<http://www.europarl.europa.eu/elections2009/countries/default.htm?language=FR>
<http://www.europarl.europa.eu/elections2009/countries/default.htm;jsessionid=F898BDE873FDE521F30F59321F614C6E.node1?language=FR>

Pays où le vote est obligatoire

Belgique, Chypre (sans sanction), Grèce (sans sanction), Luxembourg (sauf pour les 75 ans et plus).

Candidats

En *France*, les listes doivent comprendre deux fois plus de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir. En *Roumanie*, chaque liste doit compter 10 candidats de plus que le nombre de sièges à pourvoir.

Electeurs

En *Autriche*, le droit de vote est fixé à 16 ans.

Au *Royaume-Uni*, les citoyens du Commonwealth sont autorisés à voter.

Autres scrutins

Six Etats membres se prononceront sur d'autres enjeux le même jour que les élections européennes.

Allemagne : Elections régionales et municipales partielles

Danemark : Référendum sur l'ordre de succession au trône

Irlande : Elections locales

Italie : Elections provinciales et municipales partielles

Belgique : Elections régionales

Lettonie : Elections municipales

Luxembourg : Elections législatives

Lituanie : (éventuel) 2^e tour de l'élection présidentielle

Malte : Elections locales partielles

Royaume-Uni : Elections locales partielles

Dispositions électorales spécifiques

Belgique : Parité hommes-femmes sur les listes. En outre, les 2 premiers candidats de chaque liste ne peuvent être du même sexe.

Espagne : Les listes ne peuvent comprendre plus de 60% de candidats d'un même sexe.

France : Parité hommes-femmes (les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe)

Italie : Les listes doivent accueillir au moins un tiers de candidats du sexe le moins représenté.

Portugal : Chaque liste doit compter au moins un tiers de femmes.

Slovénie : Les listes ne peuvent comprendre plus de 60% de candidats d'un même sexe. Chaque liste doit obligatoirement compter un représentant de chaque sexe en position éligible.

Répartition des sièges

L'*Allemagne* et l'*Italie* ont des systèmes mêlant circonscription nationale et régions administratives (les listes de candidats peuvent être constituées à l'échelle régionale ou nationale).

Les incompatibilités politiques du mandat de député européen

Allemagne

Aucune.

Autriche

Oui, avec le mandat de député ou sénateur national.

Belgique

Oui, avec le mandat de député ou sénateur national, membre d'un conseil (de communauté, de région ou de province) ou le mandat de maire d'une commune de plus de 50 000 habitants.

Bulgarie

Aucune.

Chypre

Oui, avec le mandat de maire et conseiller municipal.

Danemark

Oui, avec le mandat de parlementaire national et de conseiller municipal.

Espagne

Oui, avec le mandat de parlementaire national et de conseiller municipal.

Estonie

Oui, avec le mandat de parlementaire national.

Finlande

Aucune.

France

Oui, avec le mandat de conseiller régional, conseiller à l'assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris ou conseiller municipal d'une commune d'au moins 3 500 habitants.

Grèce

Oui, avec le mandat de parlementaire national.

Hongrie

Oui, avec le mandat de parlementaire national.

Irlande

Oui, avec le mandat de député ou sénateur national.

Italie

Oui, avec le mandat de député ou sénateur national, président de région ou de province, conseiller régional ou maire d'une municipalité de plus de 15 000 habitants.

Lettonie

Oui, avec le mandat de parlementaire national et de conseiller municipal.

Lituanie

Oui, avec le mandat de parlementaire national.

Luxembourg

Aucune.

Malte

Oui, avec le mandat de parlementaire national et de conseiller municipal.

Pays-Bas

Aucune.

Pologne

Oui, avec le mandat de député ou sénateur national.

Portugal

Oui, avec le mandat de parlementaire national.

République tchèque

Oui, avec le mandat de député ou sénateur national.

Roumanie

Oui, avec le mandat de député ou sénateur national.

Royaume-Uni

Aucune.

Slovaquie

Oui, avec le mandat de parlementaire national.

Slovénie

Oui, avec le mandat de parlementaire national.

Suède

Aucune.